Dossier : Zoom sur le Conseil de l'Europe

La liberté de religion en tant que droit de l'homme et sa place dans la Convention européenne des droits de l'homme

La Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH) est un traité de droit international signé en 1950 par les États membres du Conseil de l'Europe. La

Photo : Palais des droits de l'homme, Strasbourg
© Conseil de l'Europe

Convention compte 59 articles et 16 protocoles additionnels. Grâce à ses protocoles, la CEDH est un instrument juridique vivant qui a subi des modifications en fonction de l'évolution du droit international depuis son adoption.

L'un des 59 articles est l'art. 9 de la CEDH - Liberté de pensée, de conscience et de religion Il stipule que :

1. *Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.*

2. *La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet que des seules restrictions prévues par la loi et qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.*

Cet article accorde le droit aux individus, mais aussi aux communautés religieuses en tant qu'entités collectives, de saisir la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg (CEDH) si un État signataire a violé le droit humain fondamental à la liberté de religion et de conviction, à condition que le plaignant concerné ait déjà épuisé tous les recours légaux au niveau national. Sur la base de cet instrument juridique international, le Conseil de l'Europe a créé, il y a 30 ans, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), qui dispose d'un mécanisme de rapport régulier utilisé pour surveiller l'état des violations des droits de l'homme, y compris une approche multidimensionnelle de la discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Die Les mécanismes juridiques et de plainte de la CEDH, de la Cour européenne des droits de l'homme et de l'ECRI ont pour mission d'aider les citoyens des États membres du Conseil de l'Europe à défendre le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. La démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit en Europe ne pourraient être renforcés sans la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ce projet européen est toujours en cours de développement et fêtera l'année prochaine son 75e anniversaire.

Dr Elizabeta Kitanovic
Chargée de programme pour le plaidoyer et le dialogue à la Conférence des Eglises européennes (CEC)